

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2023-01

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 janvier 2023

L'an deux-mil-vingt-trois le vingt-trois janvier à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 19 janvier 2023

Présents : M. Gary LEROUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY.

Excusés : M. Patrick VERNOUX (à donné procuration à Gary Leroux), Mme Annick FALCAND et M. Franck BOUVARD (a donné procuration à Vincent Guichardan).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON

APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Vu la délibération n°2022-24 du 23 mai 2022 approuvant le règlement du restaurant scolaire.

Vu la délibération n°2022-46 du 13 décembre 2022 fixant les tarifs applicables au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le projet du règlement est annexé à la présente délibération, il définit les conditions d'inscription, de réservation, de fonctionnement, les tarifs et les modalités de facturation. Il comprend également la Charte du Restaurant scolaire.

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire de Malafretaz ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement du restaurant scolaire ci-annexé applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire de Malafretaz à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Nathalie Aupoil-Danthon

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 30/01/2023
Publiée le 30/01/2023

Le Maire,
G LEROUX

Le Maire,

Gary Leroux



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20230123-2023-01-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023